



### AIDES

# VAE - Accompagnement de la Validation des Acquis de l'Expérience

#### Publics concernés

- #Demandeur d'emploi
- #Jeune actif

#### Domaines secondaires

- [#Formation professionnelle](#)
- [#Emploi](#)
- [#Apprentissage](#)

La Région Nouvelle-Aquitaine soutient les démarches VAE en finançant l'accompagnement réalisé par des organismes labellisés Qualiopi pour apporter une aide méthodologique, élaborer le dossier de validation, préparer l'entretien avec le jury et si besoin soutenir le candidat en post-jury après une validation partielle ou nulle.

## Objectif

Faire reconnaître les acquis de son expérience professionnelle ou bénévole pour obtenir un diplôme ou une certification professionnelle (CAP, Bac pro, BTS, Licence, CQP, titre professionnel, ...) dans le cadre du dispositif de la **validation des acquis de l'expérience** (VAE).

## Bénéficiaire

L'aide à l'accompagnement VAE est ouverte à toute personne résidant en Nouvelle-Aquitaine et remplissant une des conditions suivantes :

- demandeur d'emploi indemnisé ou non par France Travail,
- personne souhaitant faire valoir son expérience bénévole, associative, syndicale ou politique,
- salarié en congé parental,
- personne détenue en établissement pénitentiaire en Nouvelle-Aquitaine.

## Montant

- Le montant de l'aide accordée par la Région est plafonné à 2 400 euros par certification visée pour un parcours complet dont :
  - 1 800 euros maximum pour l'accompagnement jusqu'au jury (phase 1)
  - 600 euros maximum pour l'accompagnement post jury (phase 2)
- L'aide est directement versée à l'organisme en charge de l'accompagnement.

## Critères de sélection

---

- Le candidat justifie d'une expérience en lien avec le diplôme visé et a un avis de recevabilité du certificateur en cours de validité.
- Le candidat a rencontré le **point régional conseil VAE** (Tél. : 05 57 57 55 66) pour l'accompagner dans son parcours VAE.

*Toutes les certifications inscrites au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) sont éligibles.*

## Comment faire ma demande ?

---

Le conseiller du **point régional conseil - PRC VAE** informe et vient en aide pour déterminer le diplôme (ou la certification) qui peut être préparé en VAE, en fonction du projet professionnel et de l'expérience.

Une fois le diplôme défini, le bénéficiaire est mis en relation avec le certificateur, chargé de délivrer ce diplôme, qui examinera la recevabilité.

Si la demande est acceptée, le conseiller PRC propose la liste des organismes, susceptibles de réaliser l'accompagnement, vers lesquels le candidat peut s'adresser selon le diplôme visé, la certification ou le titre visé.

Le conseiller VAE constitue et dépose la demande de financement pour le compte du candidat, auprès des services de la Région, 5 semaines à minima avant le début de l'accompagnement.

L'accompagnement peut être réalisé en 2 phases :

### Phase 1 :

- **L'accompagnement du candidat au montage du dossier :**  
phase d'élaboration du dossier de validation où l'accompagnateur guide le candidat de façon claire et détaillée et précise les attendus du référentiel de la certification visée.
- **La préparation à l'entretien du candidat avec le jury :**  
organisée dans les 2 mois précédant le passage du candidat en jury.

### Phase 2 :

En cas de validation partielle ou d'échec, l'accompagnement pourra se poursuivre par :

- un entretien post-jury en présence du conseiller PRC et de l'accompagnateur afin de faire un point d'étape et de déterminer la suite du parcours,
- un éventuel accompagnement complémentaire du candidat s'il souhaite relancer son parcours VAE : pour réécrire le dossier, préparer un nouvel entretien,... et permettre au candidat d'être prêt à se représenter devant le jury.

Pour en savoir plus sur la démarche VAE

Le n° unique **05.57.57.55.66** vous permet de contacter le **Point Régional Conseil VAE (PRC)** au plus près de chez vous.

Les **points régionaux conseils** délivrent une information sur la **validation des acquis de l'expérience**, proposent des entretiens conseils individualisés et gratuits pour clarifier et formuler le projet en VAE et évaluer sa pertinence.

Ils conseillent dans le choix des certifications et mettent en relation les candidats et les organismes valideurs responsables des certifications envisagées et assurent enfin le suivi de la démarche.

L'accueil se fait dans un des points du réseau.

## Correspondants

---

- **Direction Formation Professionnelle et Apprentissage**

[05 57 57 55 66](tel:0557575566)

Points Régionaux Conseil VAE (numéro unique pour contacter tous les PRC)